

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE

## Note de synthèse

Conseil municipal du 30 juin 2021

# CHIFFRES CLÉS

16 147 habitants (INSEE au 01/01)

## RECETTES

- ⇒ **3,128 millions d'€ de taxes d'habitation,**  
*soit 188€/habitant, au niveau national pour les communes de la même strate le montant moyen est de 240€/habitant*
- ⇒ **9,893 millions d'€ de taxes foncières,**  
*soit 612€/habitant, au niveau national pour les communes de la même strate le montant moyen est de 319€/habitant*
- ⇒ **4,124 millions d'€ d'attribution de compensation versée par la CAPH,**  
*soit 255€/habitant*
- ⇒ **0,541 millions d'€ de dotation de solidarité communautaire versée par la CAPH,**  
*soit 34€/habitant*
- ⇒ **0,887 millions d'€ de dotation forfaitaire versée par l'état,**  
*soit 55€/habitant (173€ /habitant au niveau national)*
- ⇒ **3,584 millions d'€ de produits sur les jeux,**  
*soit 222€/habitant*

## DÉPENSES

- ⇒ **6,996 millions d'€ de charges à caractère général,**  
*soit 443€/habitant*
- ⇒ **9,534 millions d'€ de dépenses d'équipement,**  
*soit 590€/habitant, 300€/habitant au niveau national*
- ⇒ **0,806 millions d'€ d'annuité en intérêt de la dette,**  
*soit 50€/habitant*
- ⇒ **2,960 millions d'€ d'annuité en capital de la dette,**  
*soit 183€/habitant*
- ⇒ **1,150 millions d'€ de subvention au CCAS**
- ⇒ **0,179 millions d'€ de subvention au BA « spectacles »**
- ⇒ **Les charges de personnel, représentent 53,97% des dépenses réelles de fonctionnement,**  
*au niveau national pour les communes de mêmes strates la moyenne est d'environ 59,01%*

Sources: CA 2020; DGFIP



# BUDGET PRINCIPAL

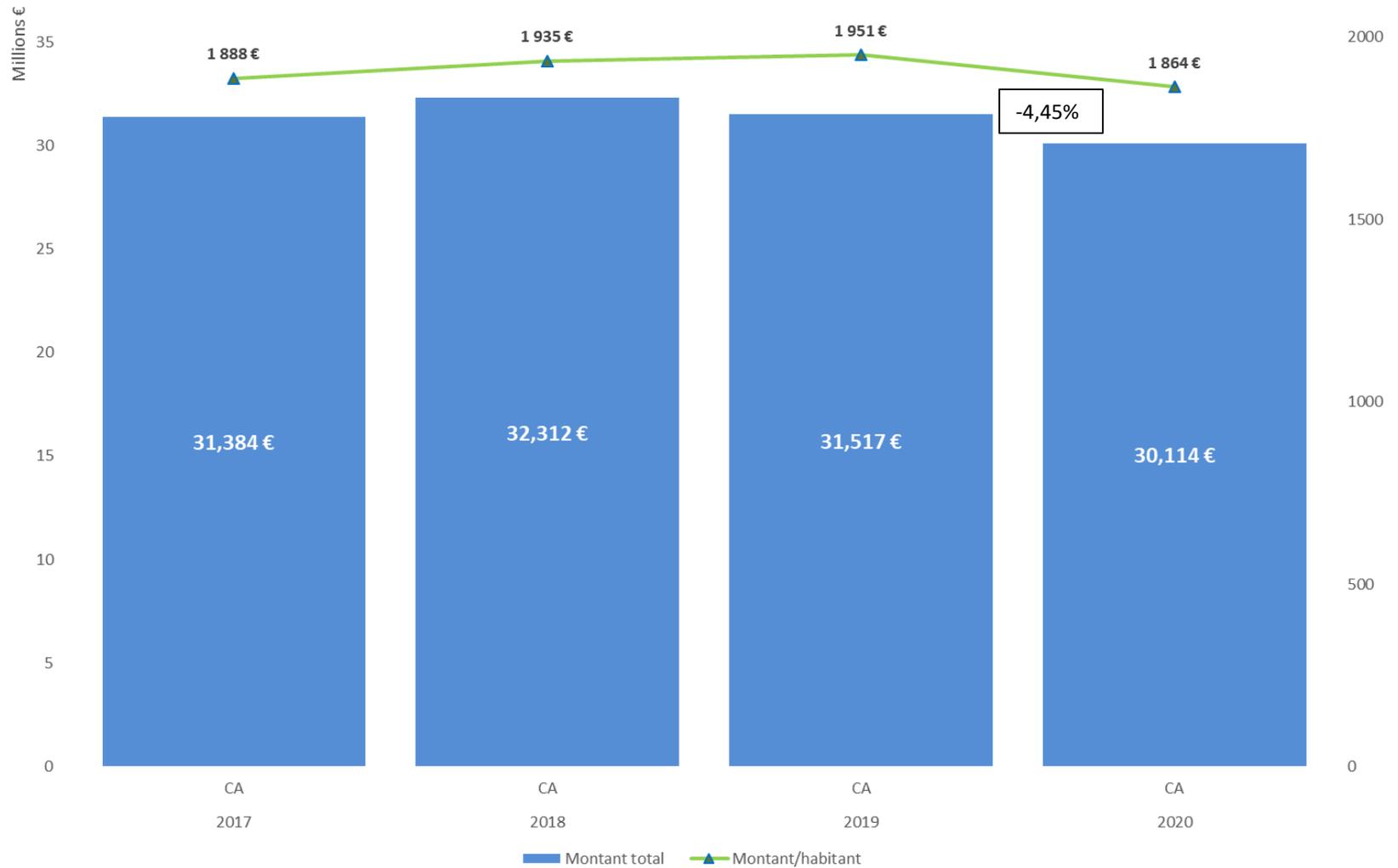
# FONCTIONNEMENT

## RECETTES

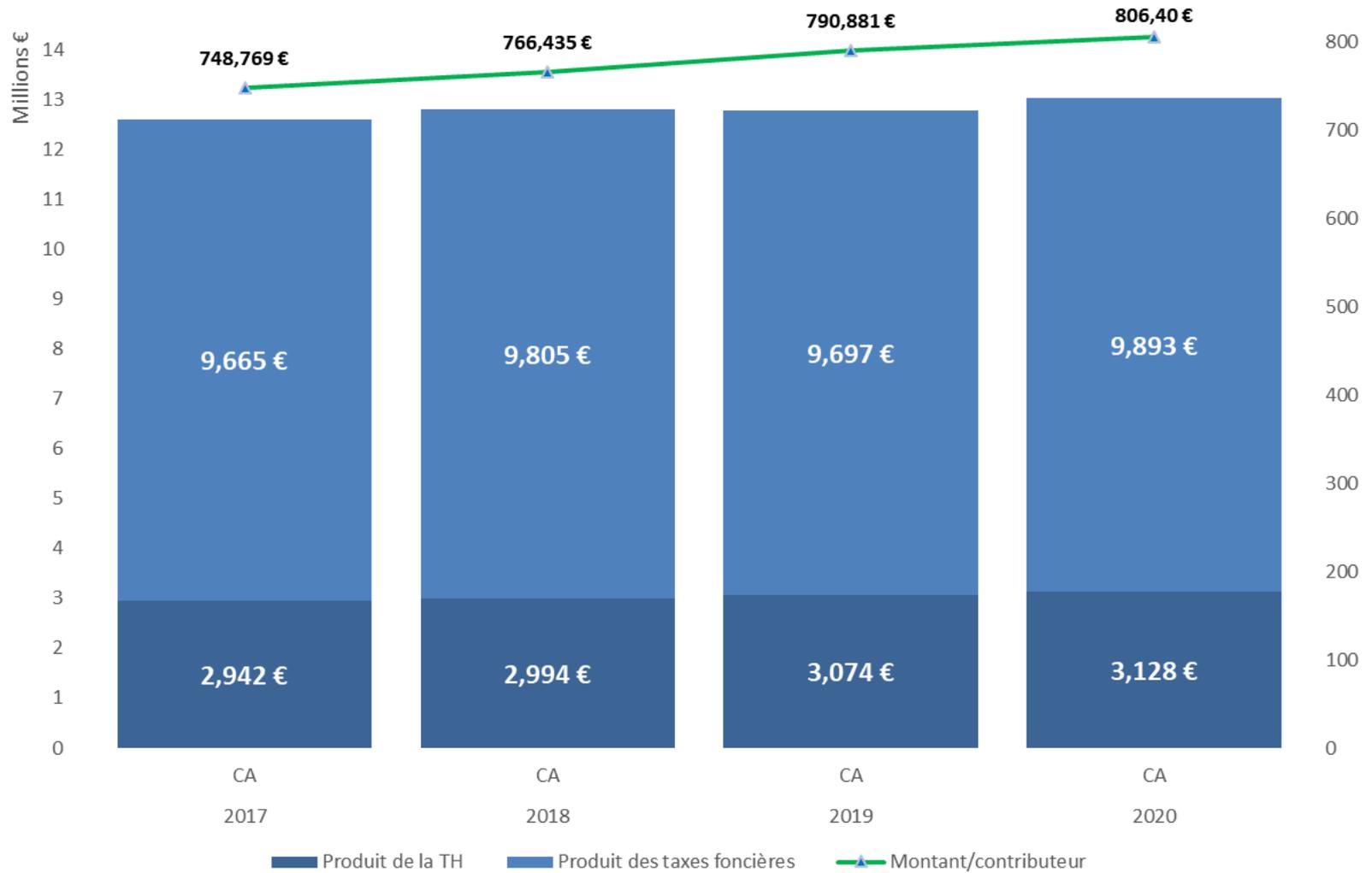
# FONCTIONNEMENT

## RECETTES

# RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



# FISCALITÉ DIRECTE



# FISCALITÉ DIRECTE

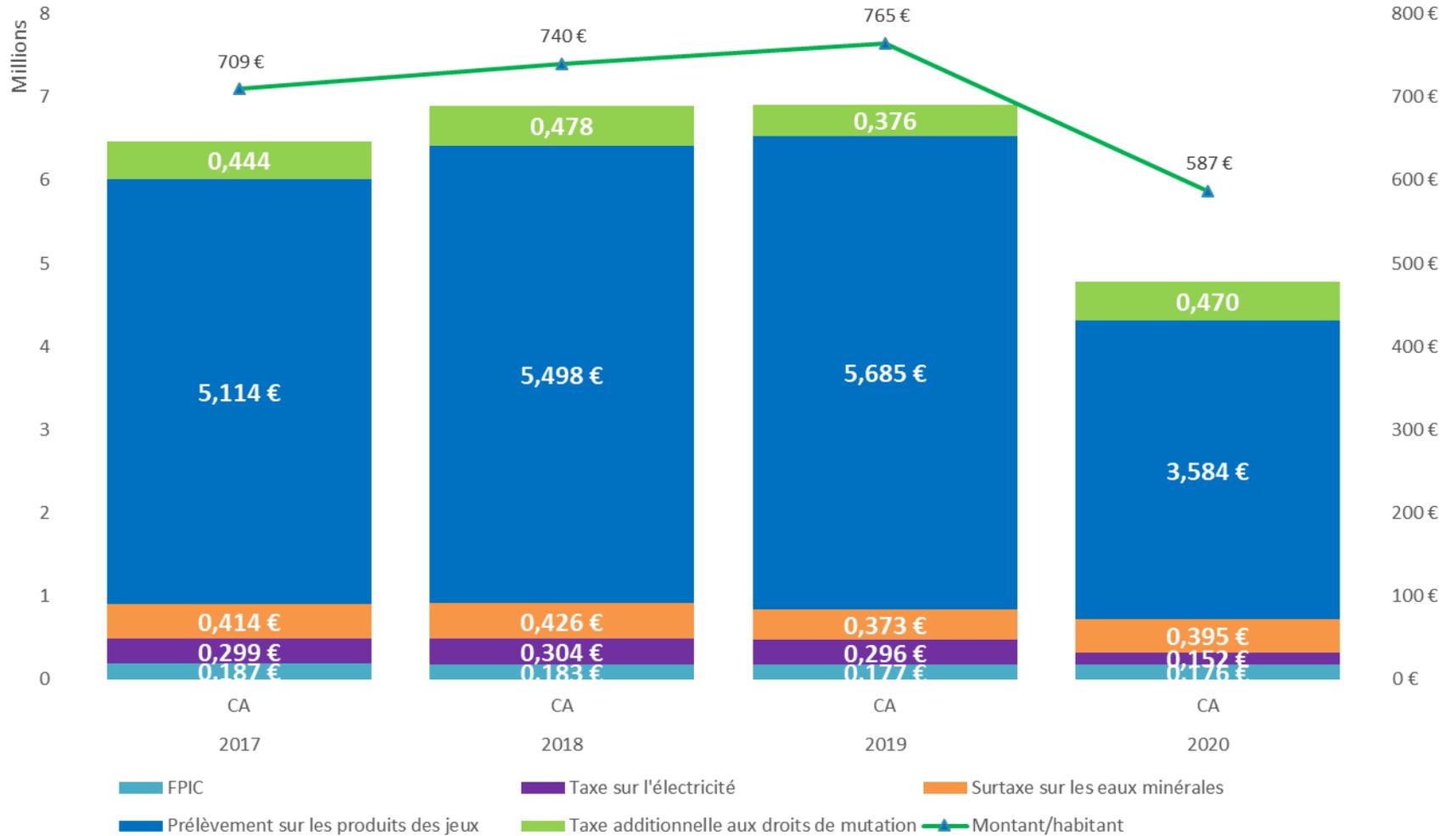
**Le taux voté par la Ville étant stable depuis 21 ans et ayant même étaient revus à la baisse depuis 2019, l'évolution du produit des différentes taxes est liée exclusivement à l'évolution des bases fixée par l'État.**

Les taxes foncières représentent la part la plus importante des contributions directes, soit 77%, suivi de la taxe d'habitation (23%).

Les produits des taxes foncières évoluent de 2,03% et les produits de la taxe d'habitation évolue de 1,76%.

**La fiscalité directe représente à elle seule 43,24% des recettes réelles de fonctionnement en 2020.**

# FISCALITÉ INDIRECTE



# FISCALITÉ INDIRECTE

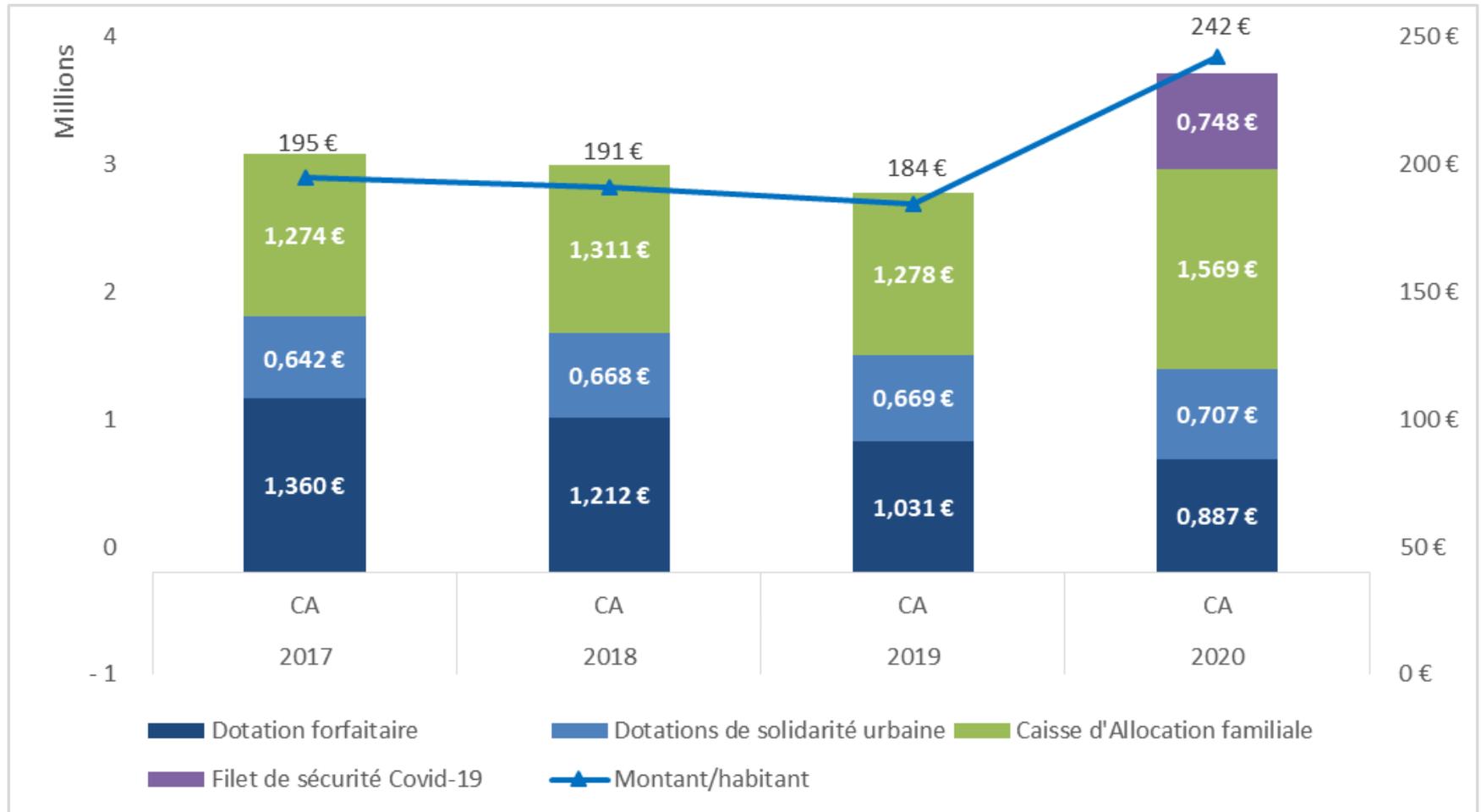
**Les ressources liées à la fiscalité indirecte s'établissent à 9,374 millions d'€.**

**Elles enregistrent une baisse de 24,07% du fait de deux facteurs:**

- La TCCFE qui diminue de moitié suite au vote en 2019 de la division par deux du taux communal
- Les produits des jeux du casino baissent de 2,209 millions d'€ par rapport à 2019, du fait de la fermeture administrative de l'établissement en raison de la crise sanitaire (-36,96%).  
Sur la période 2014/2019, les recettes perçues sur le casino ont représenté de 66% à 91% de la CAF brute. Par ailleurs elles représentaient 18,04% des recettes réelles d fonctionnement en 2019 contre 11,90% en 2020.

**Les autres ressources de la fiscalité indirecte restent stables.**

# DOTATIONS D'ÉTAT



# DOTATIONS D'ÉTAT

**La dotation globale de fonctionnement poursuit sa dégringolade.**

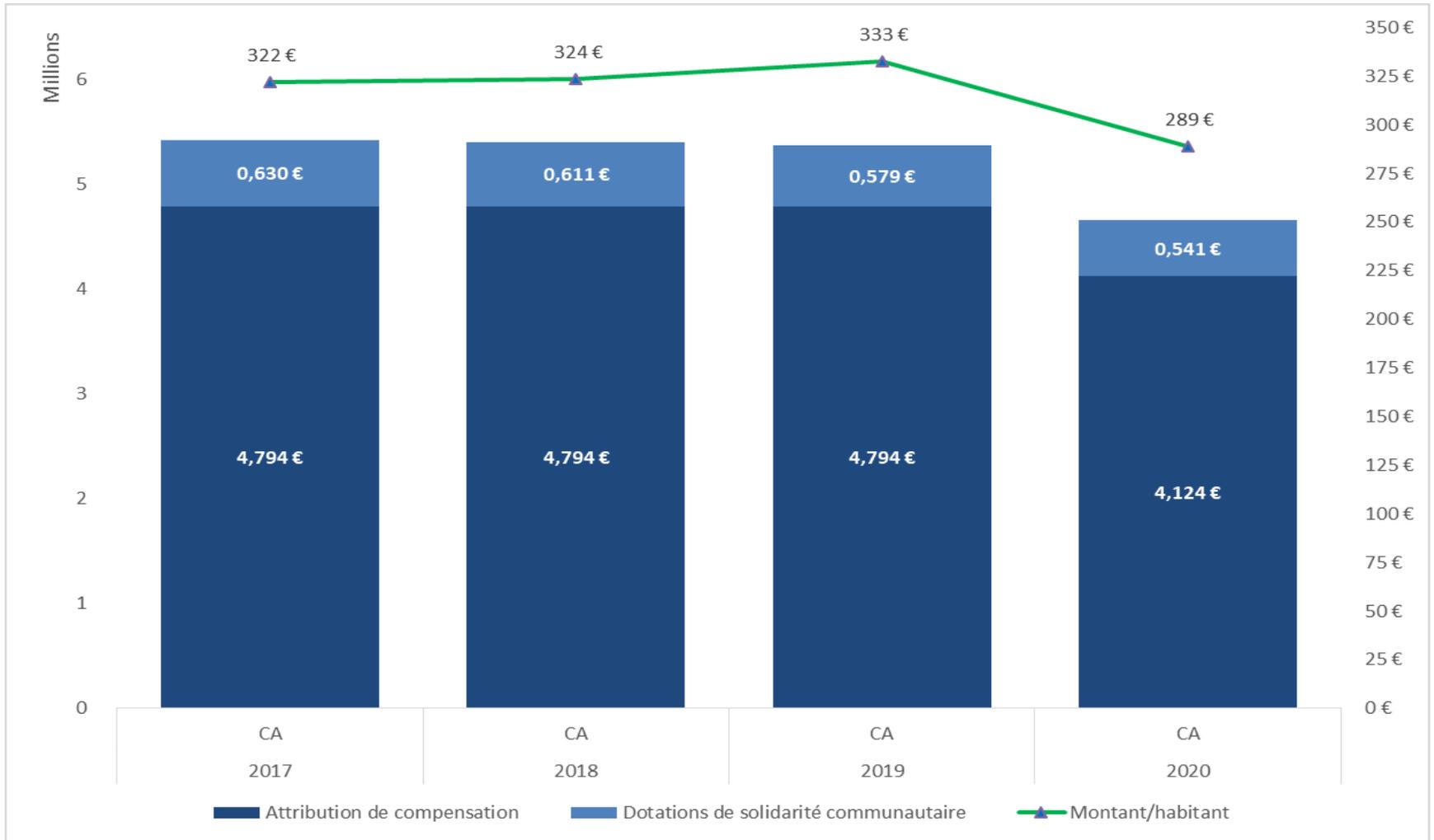
**La dotation forfaitaire (DF) enregistre une nouvelle baisse de 143 865 € (-13,95%) et passe pour la première fois en 2020 sous la barre du million. (Pour rappel, celle-ci était de 3,137 millions d'€ en 2014).**

**La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente quant à elle de près de 39 000 € (+ 5,82%) mais est loin de compenser la perte enregistrée au niveau de la dotation forfaitaire.**

**Les subventions de la CAF évolues en lien avec les politiques et les programmes d'action d'actions mis en place à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.**

**Le filet de sécurité est une mesure exceptionnelle visant à compenser en partie les pertes de recettes fiscales enregistrées du fait de la crise sanitaire. (A noter qu'à ce jour seul 373 950 € ont été perçu. Un second versement devrait intervenir après la validation du compte de gestion).**

# DOTATIONS INTERCOMMUNALES



# DOTATIONS INTERCOMMUNALES

La dotation intercommunale est composée de:

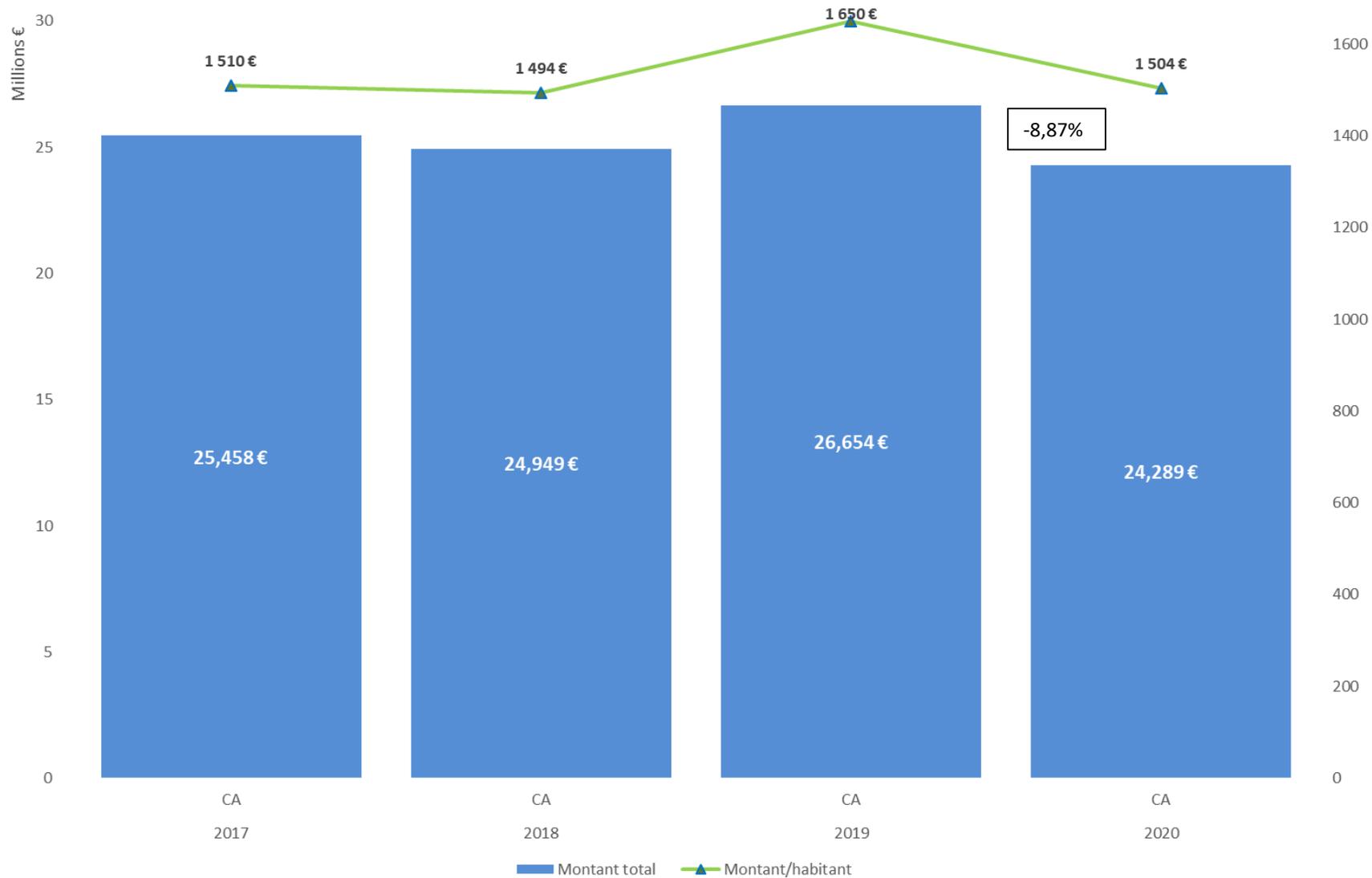
- L'attribution de compensation (AC) qui enregistre une baisse de plus de 670 000 €(soit -13,98%)
- la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui enregistre une baisse de plus de 37 000 €(soit -6,50%)

Cette baisse globale est liée au transfert de compétence opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière d'eau et d'assainissement (article 14 de La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 dite loi NOTRe).

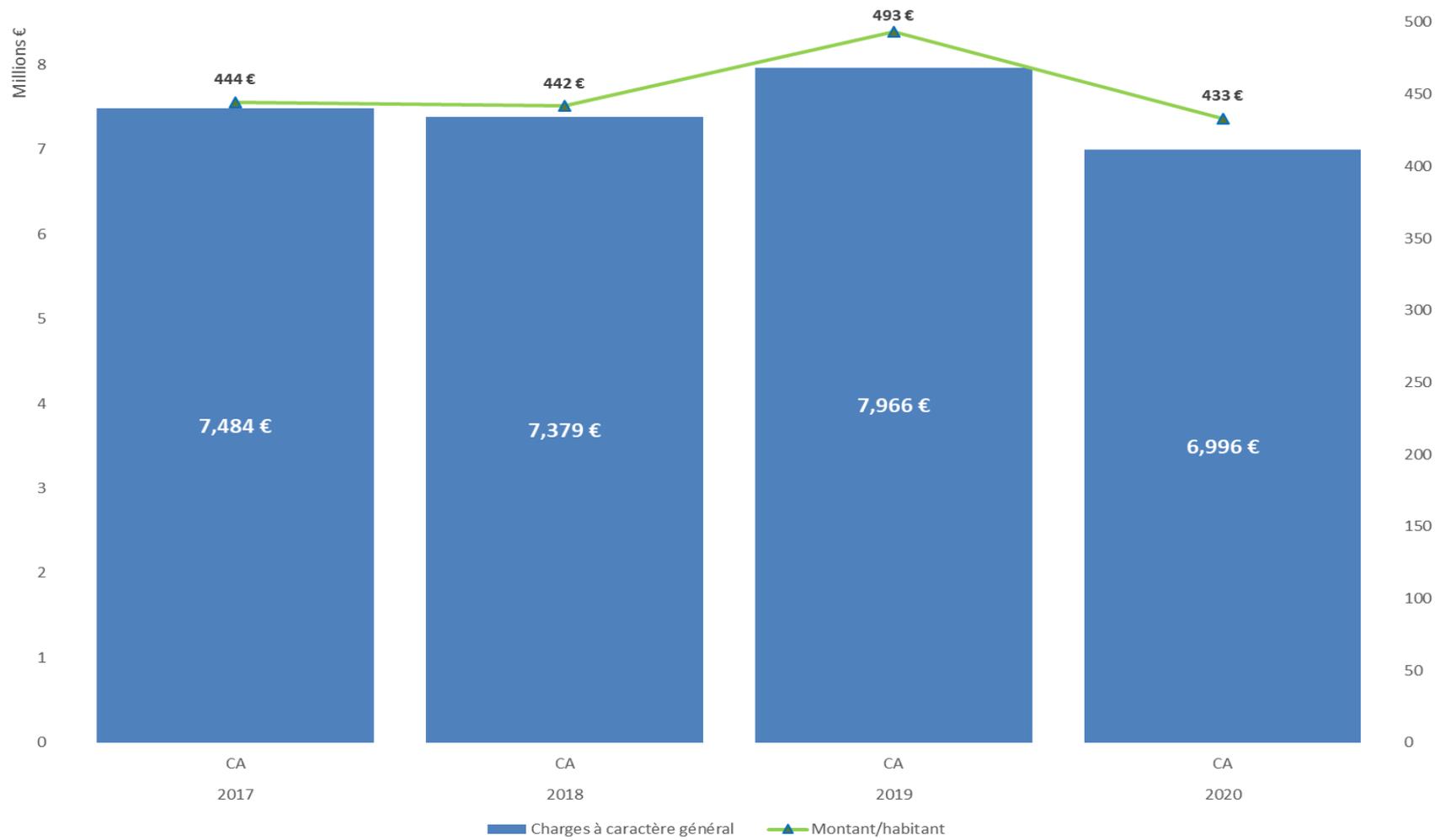
# FONCTIONNEMENT

## DÉPENSES

# DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



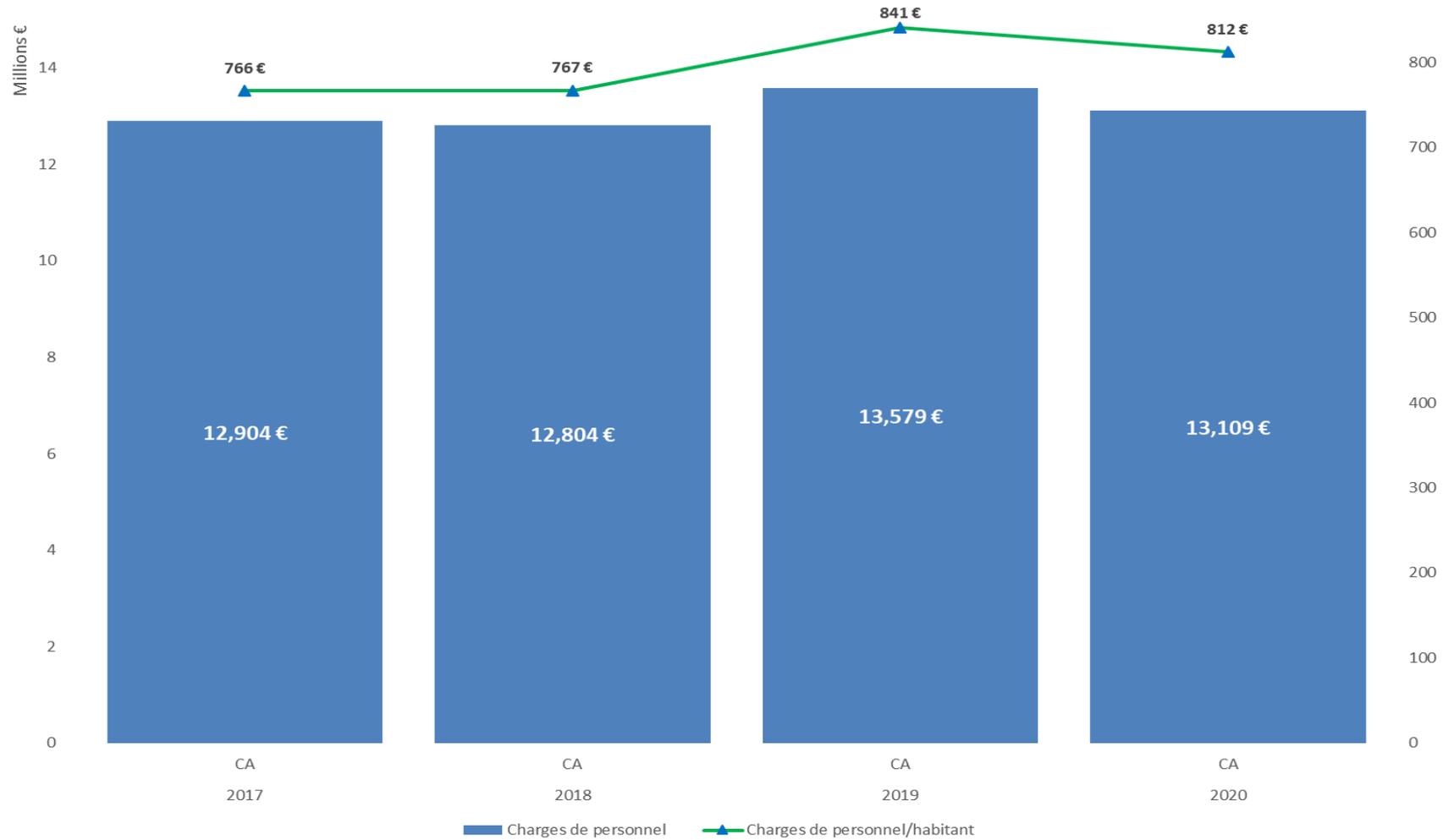
# CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL



# CHARGES A CARACTÈRE GENERAL

**Les charges à caractère général diminuent de près d'un million d'€ entre 2019 et 2020 (-12,18%), en raison des baisses d'activités et des annulations imposées par la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement qui ont couvert 9 mois de l'année 2020 (aucune manifestation culturelle ou événementielle; annulation des sorties scolaires et voyages pédagogiques; fermeture des écoles; annulations des ALSH et des voyages de vacances; non occupation des salles sportives et associatives; etc...)**

# CHARGES DE PERSONNEL

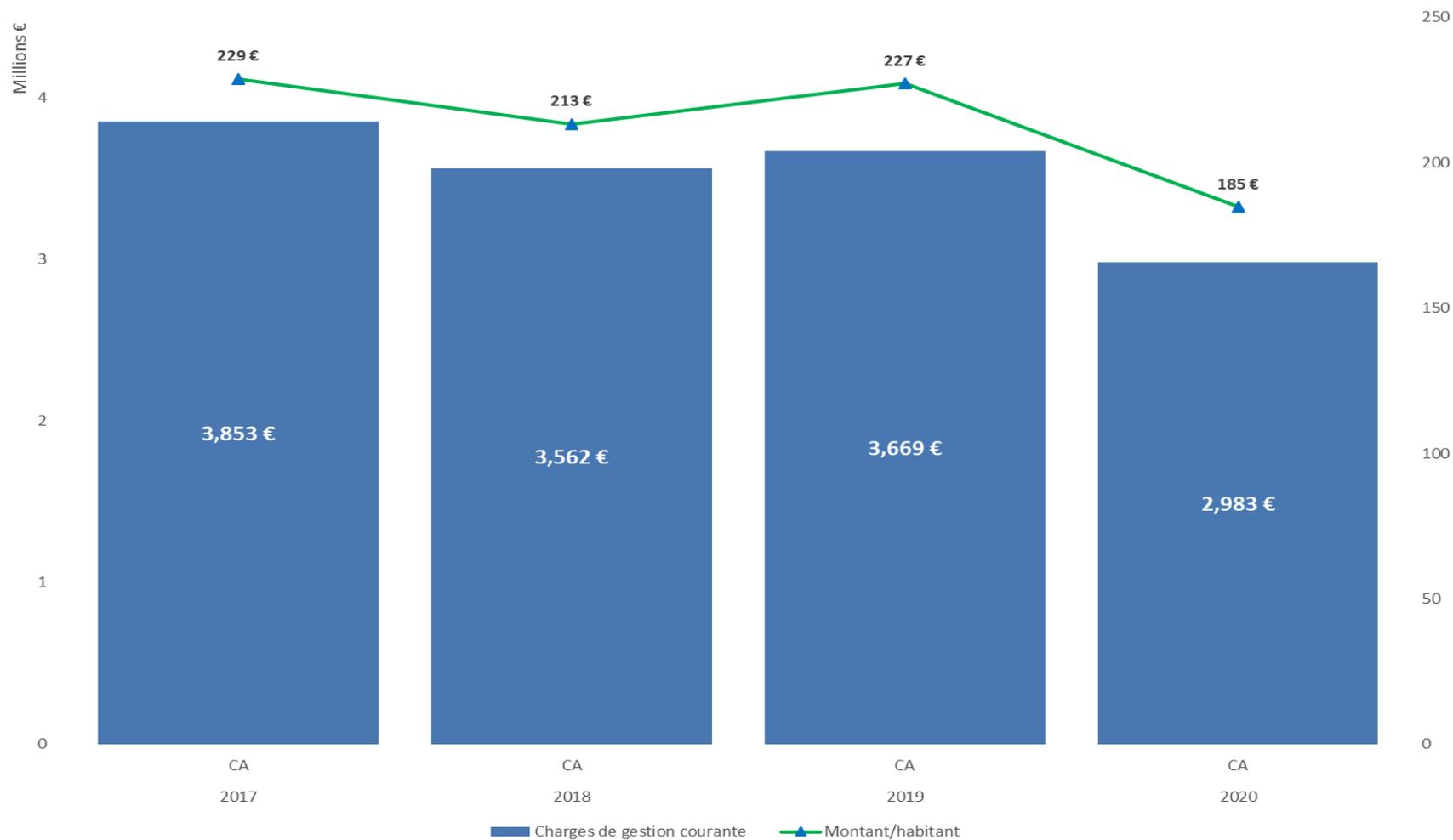


# CHARGES DE PERSONNEL

**Les charges de personnel enregistrent une baisse de 470 000 € malgré l'effet GVT. (-3,46%).**

**Celle-ci est en grande partie également liée à la crise sanitaire. Du fait du ralentissement de l'activité communale, les heures supplémentaires ont été restreintes et le recours aux emplois saisonniers a été empêché (animateurs ALSH, jobs été, contrats étudiants).**

# CHARGES DE GESTION COURANTE

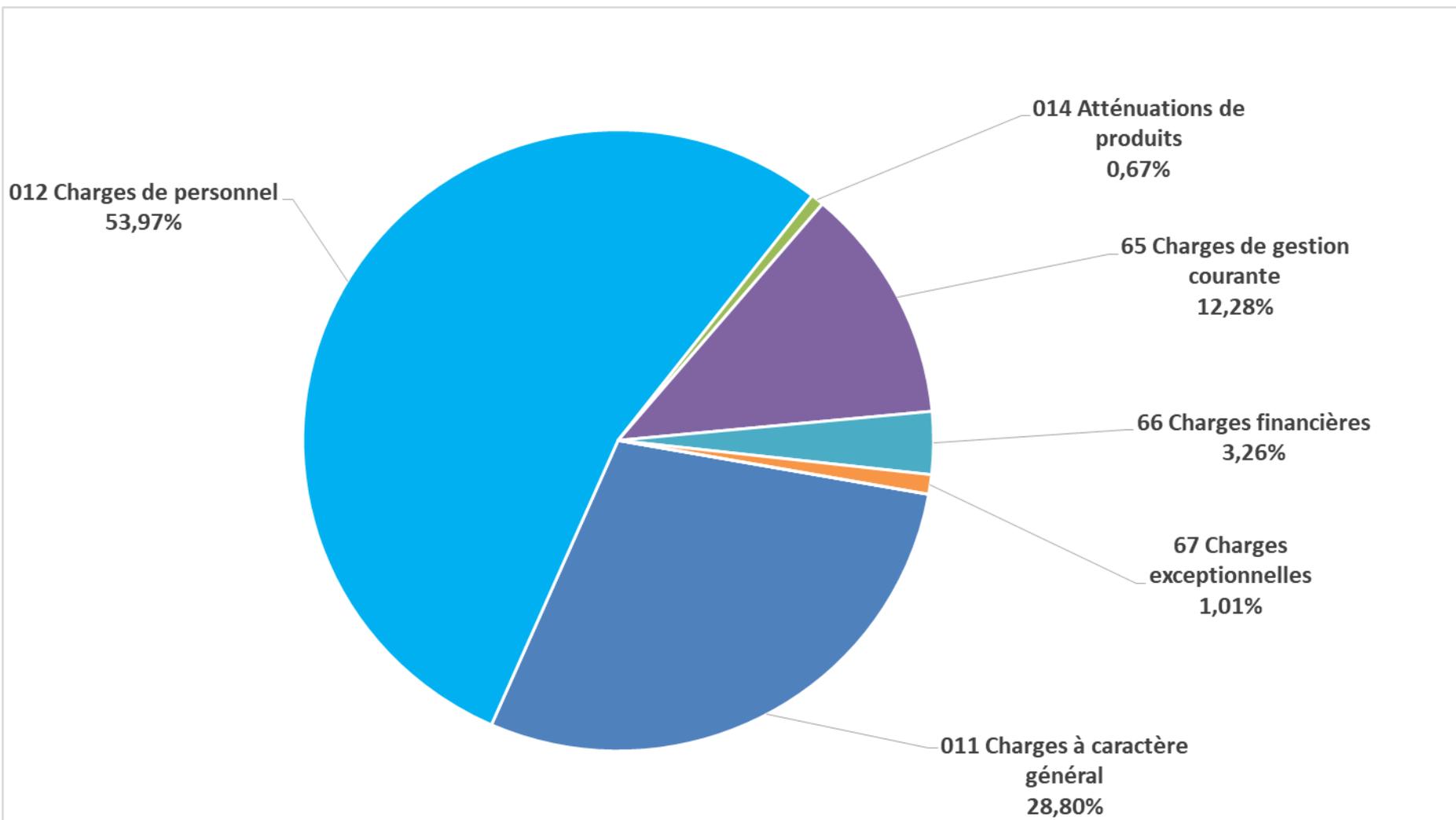


# CHARGES DE GESTION COURANTE

**Les charges de gestion courante sont en baisse de 686 000 € (-18,7%).**

**Cette baisse est liée au transfert de la compétence eau et assainissement vers la communauté d'agglomération et donc la suppression de la subvention de la Ville vers les services du SIDEN/SIAN (à mettre en lien avec la diminution de la dotation communautaire en recettes).**

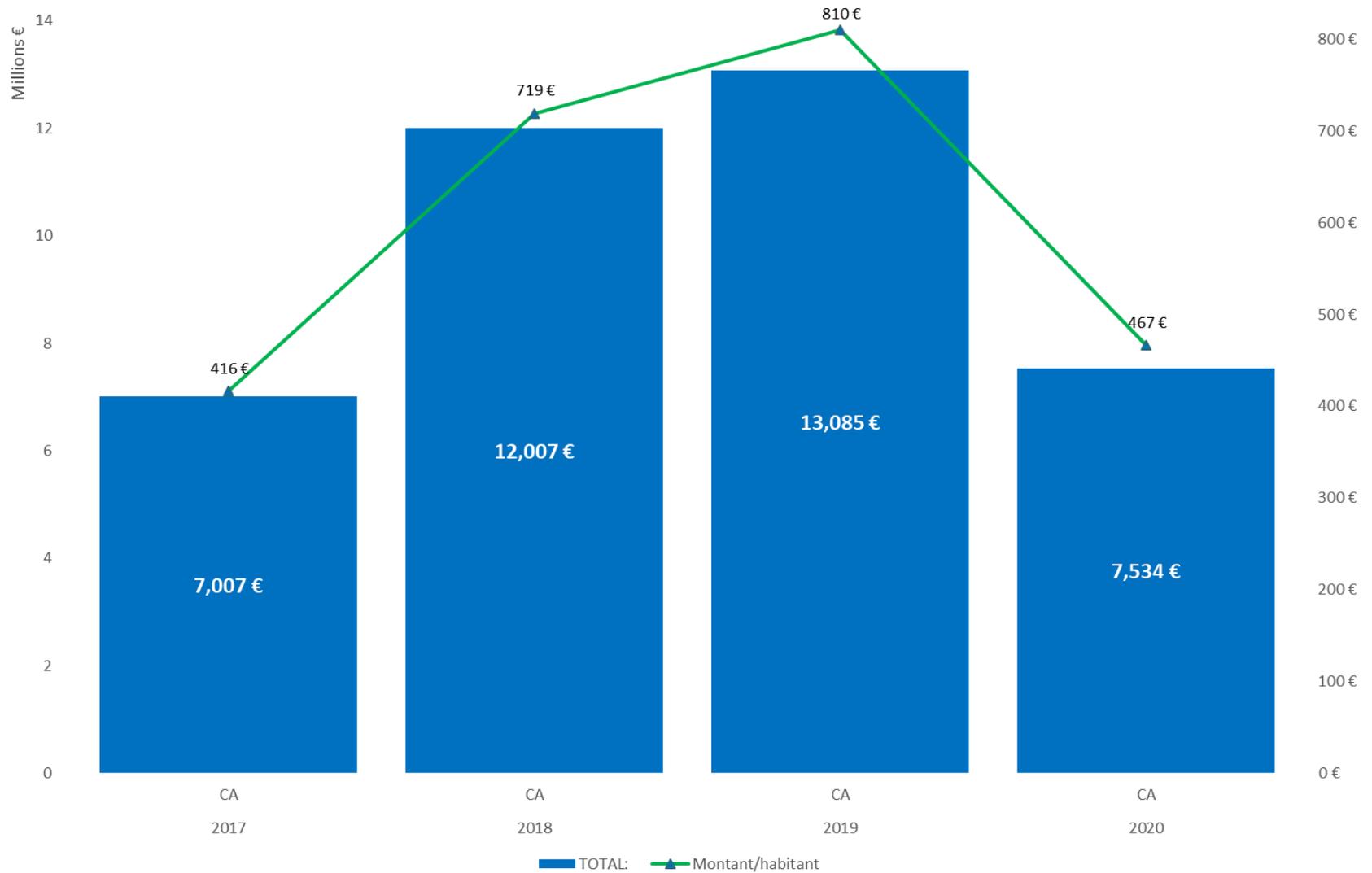
# RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT CA 2020



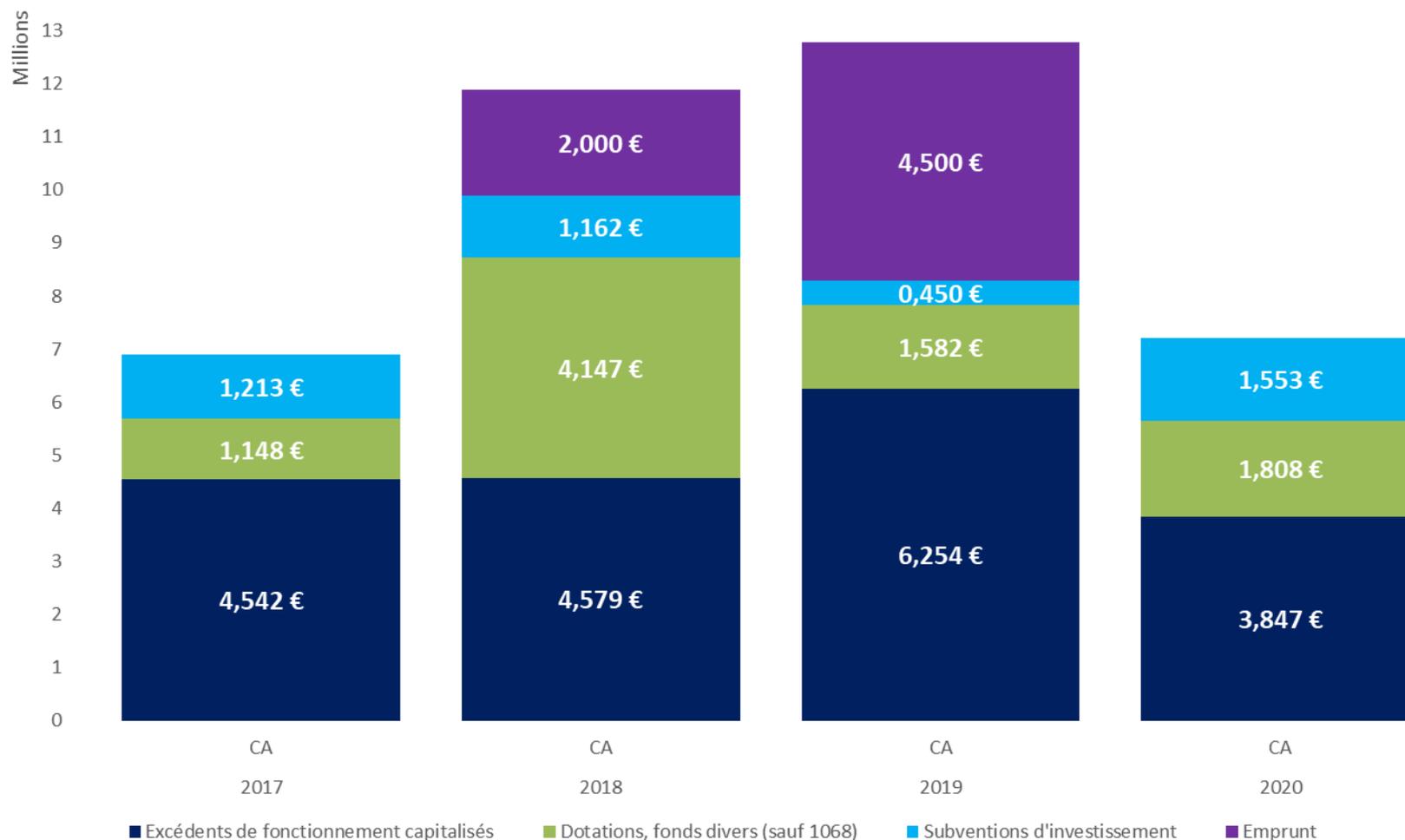
# INVESTISSEMENT

# RECETTES

# RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



# PRINCIPALES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



# RECETTES D'INVESTISSEMENT

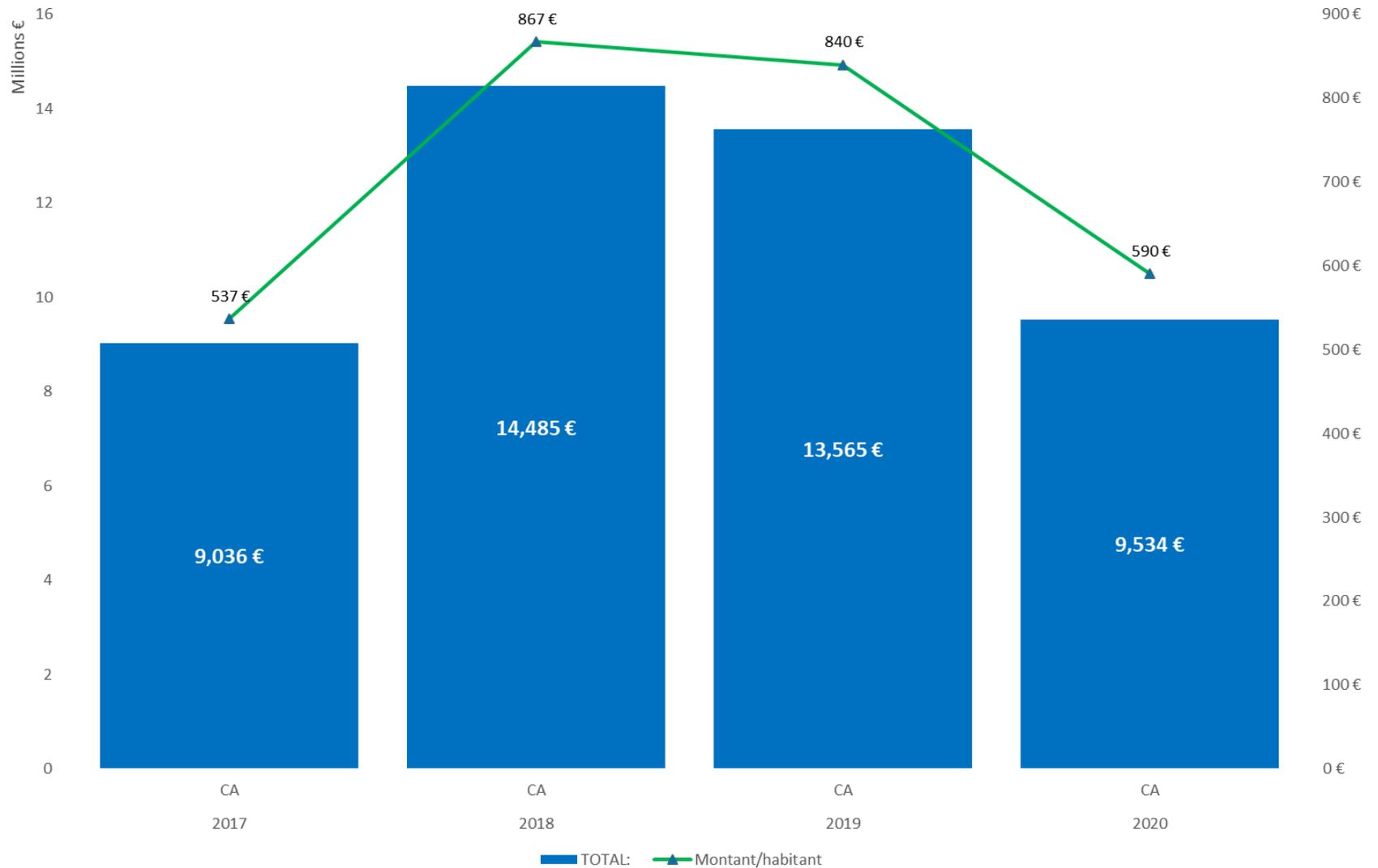
En 2020, l'autofinancement revient à niveau plus classique (Cf. 2017/2018). Il connaît malgré tout une baisse mais s'établit tout de même à hauteur de 3,847 millions d'€ malgré la nouvelle baisse de dotation de l'État.

Les subventions d'investissement s'établissent quant à elle à 1,553 millions d'€. Elles émanent du Conseil régional, du Conseil départemental et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sur les opérations *Cœur de Ville* et *Église Saint-Martin*.

# INVESTISSEMENT

## DÉPENSES

# DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses réelles d'investissement baissent de 29,72%.

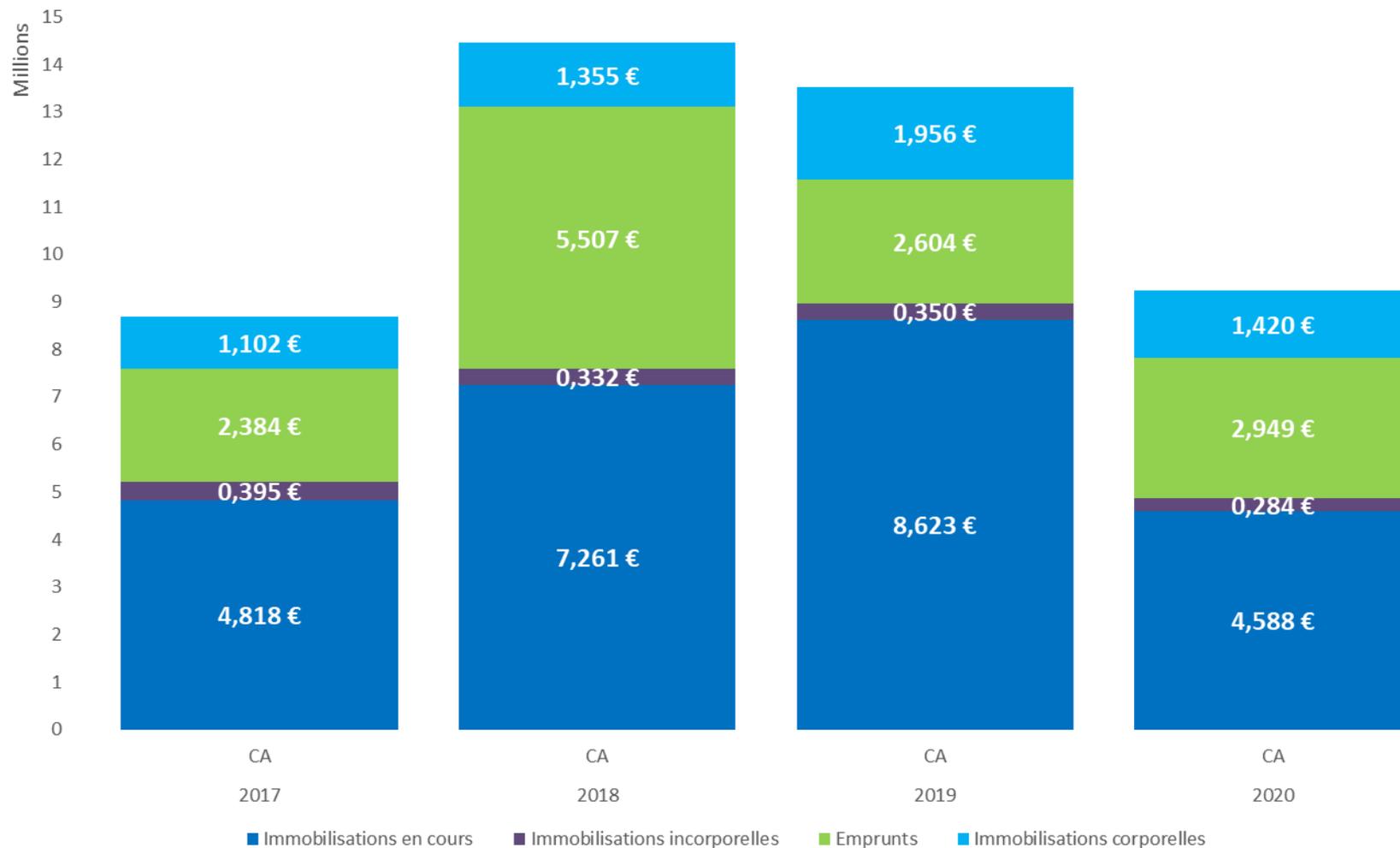
Ceci s'explique par un double facteur:

- 2020 était une année électorale au niveau municipal et a de fait induit qu'aucun investissement nouveau ne soit engagé;
- La crise sanitaire et les différentes périodes de confinement qui ont largement impacté la réalisation des investissements.

Néanmoins, le taux global de réalisation des dépenses réelles d'investissement, (hors remboursement du capital de la dette) est de 76,35%.

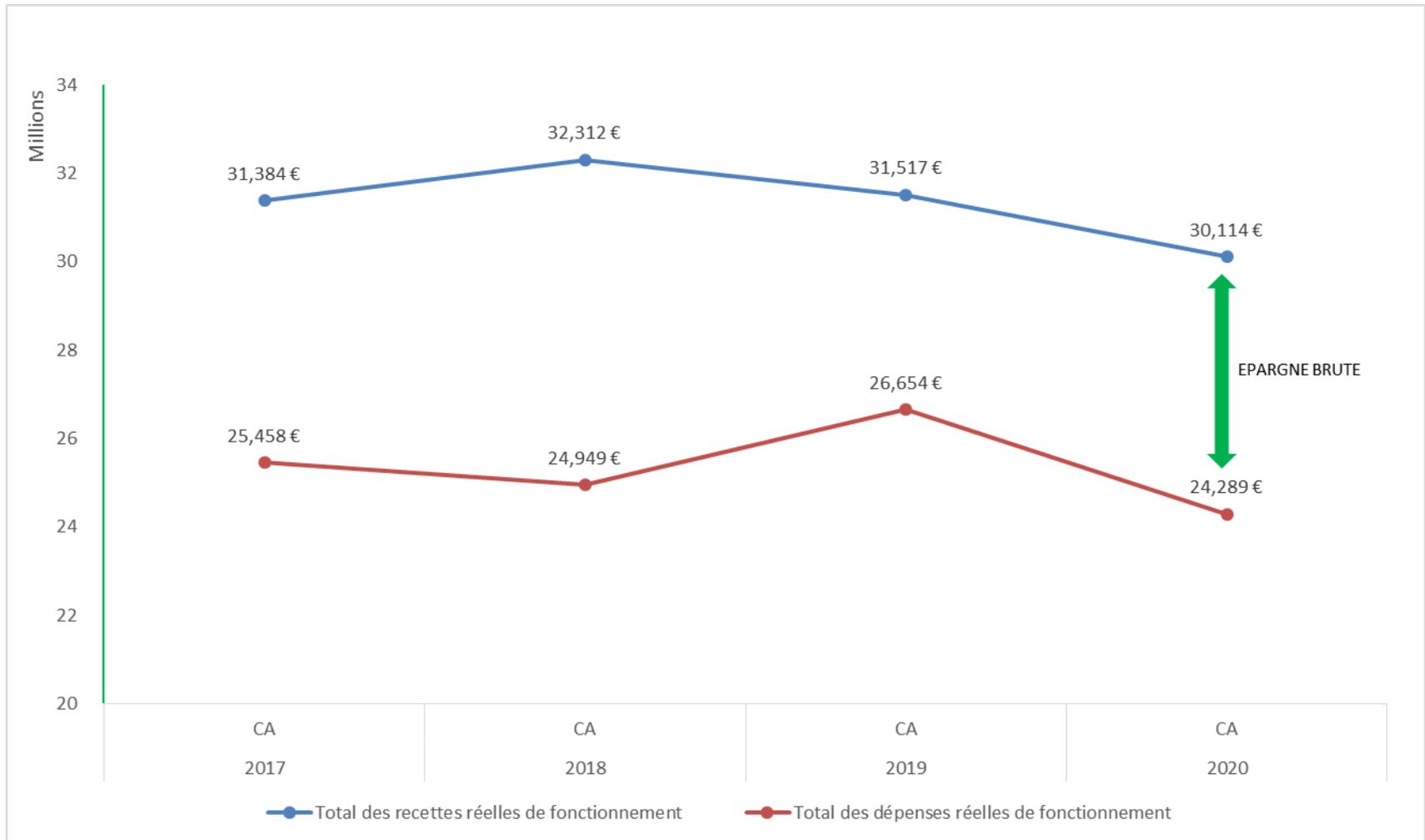
Concernant les opérations structurantes gérées en autorisation de programmes (AP), les crédits de paiement (CP) ont été réalisés à hauteur de 78,64%.

# PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



# ÉPARGNE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

# ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



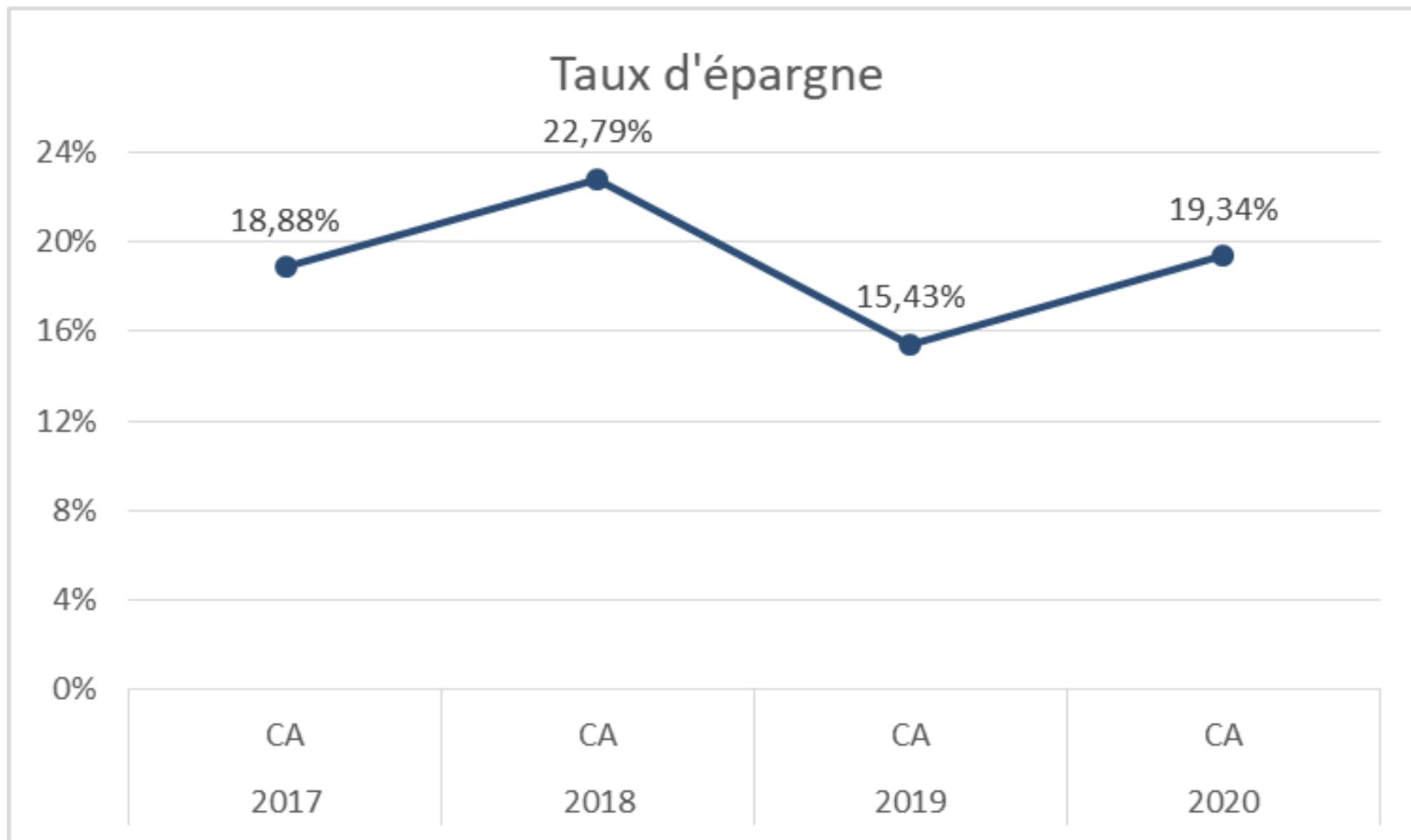
# ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**En fin d'exercice budgétaire, l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constituent l'épargne brute.**

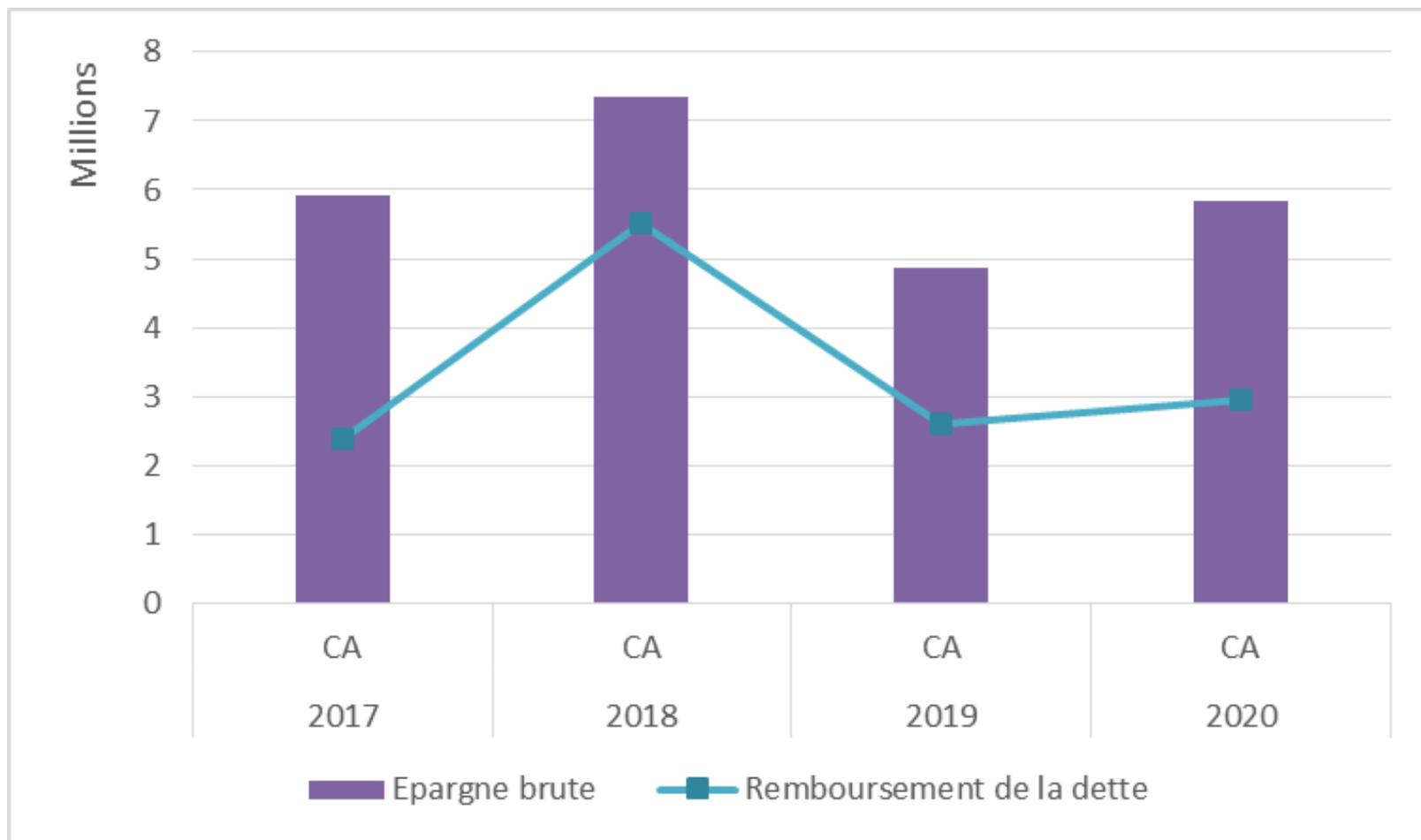
**De manière générale, celle-ci reste conséquente sur la période malgré un resserrement enregistré en 2019. En 2020, recettes et dépenses retrouvent une évolution parallèle.**

**Sur la période, la moyenne d'épargne brute s'élève à plus de 5,994 millions d'€ par an.**

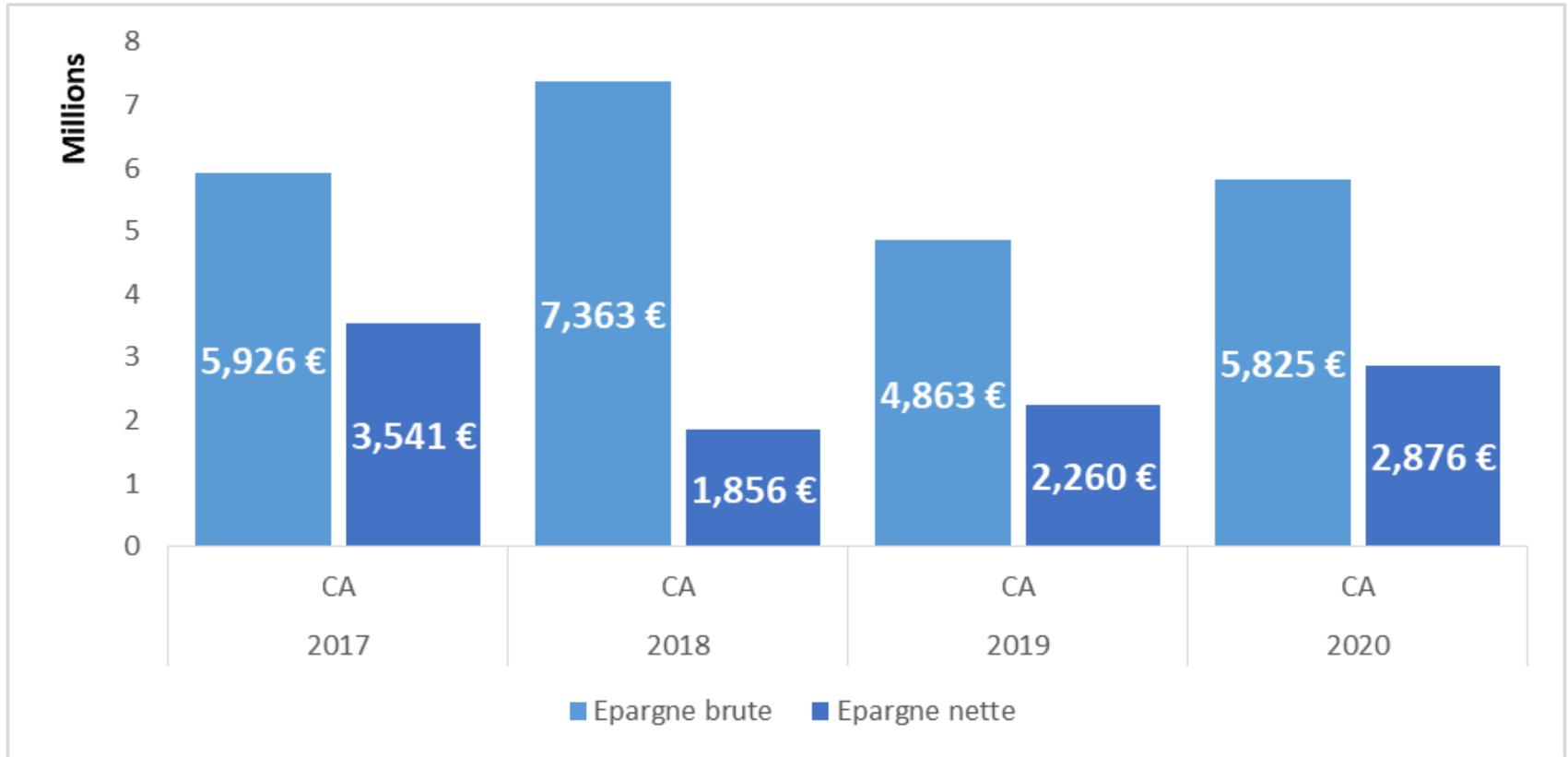
# TAUX D'ÉPARGNE ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE



# TAUX D'ÉPARGNE ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE



# ÉPARGNES ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



# ÉPARGNES ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

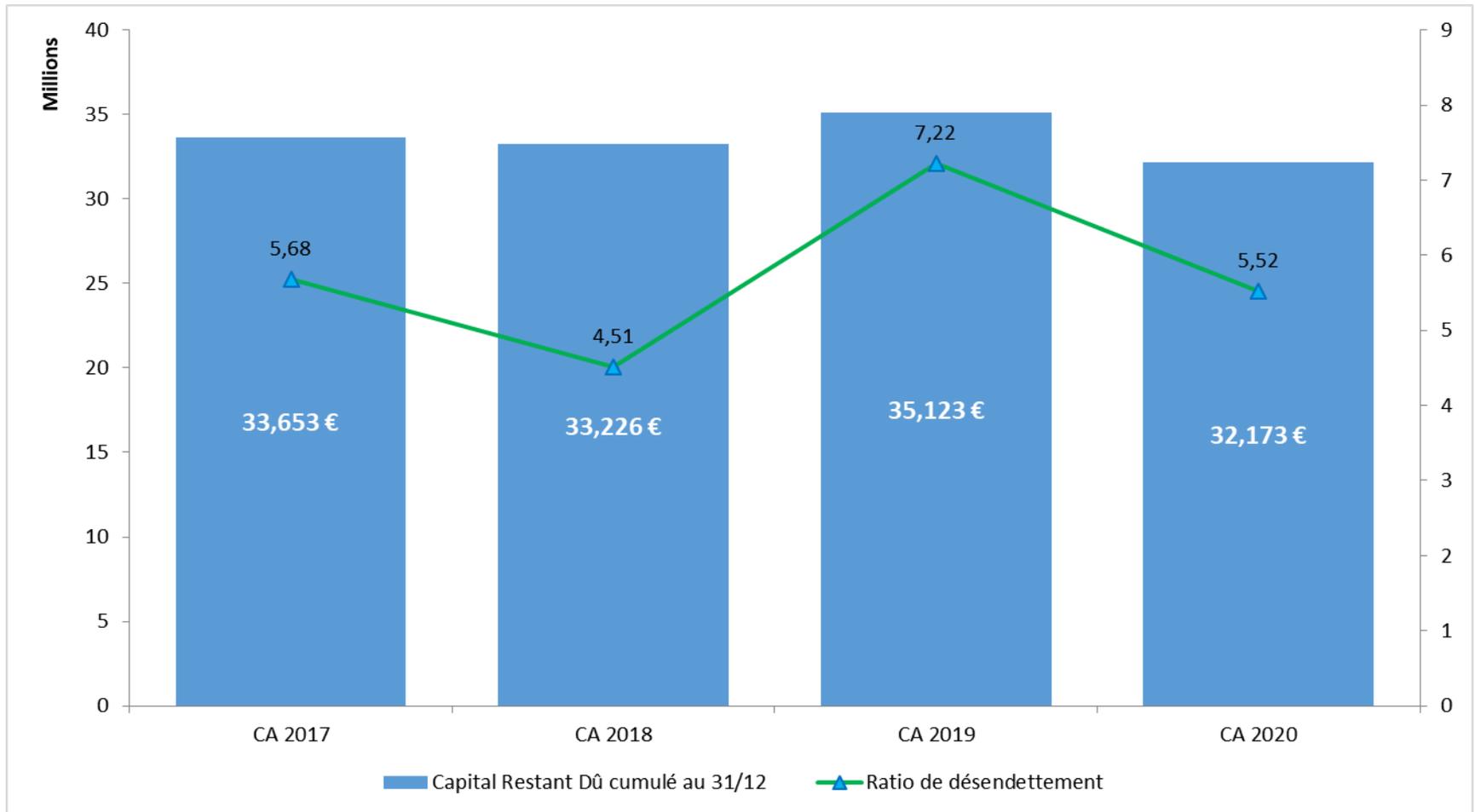
**En matière d'analyse budgétaire, les concepts d'épargne brute et de capacité d'autofinancement net sont des indicateurs clés pour apprécier la situation d'une collectivité.**

**Les niveaux d'épargne restent importants notamment par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une gestion dynamique de la dette. Cela permet de dégager une capacité d'autofinancement conséquente.**



# DETTE

# DETTE



# RÉCAPITULATIF EMPRUNTS EN COURS

La dette communale compte 17 emprunts contractés auprès de 8 prêteurs.

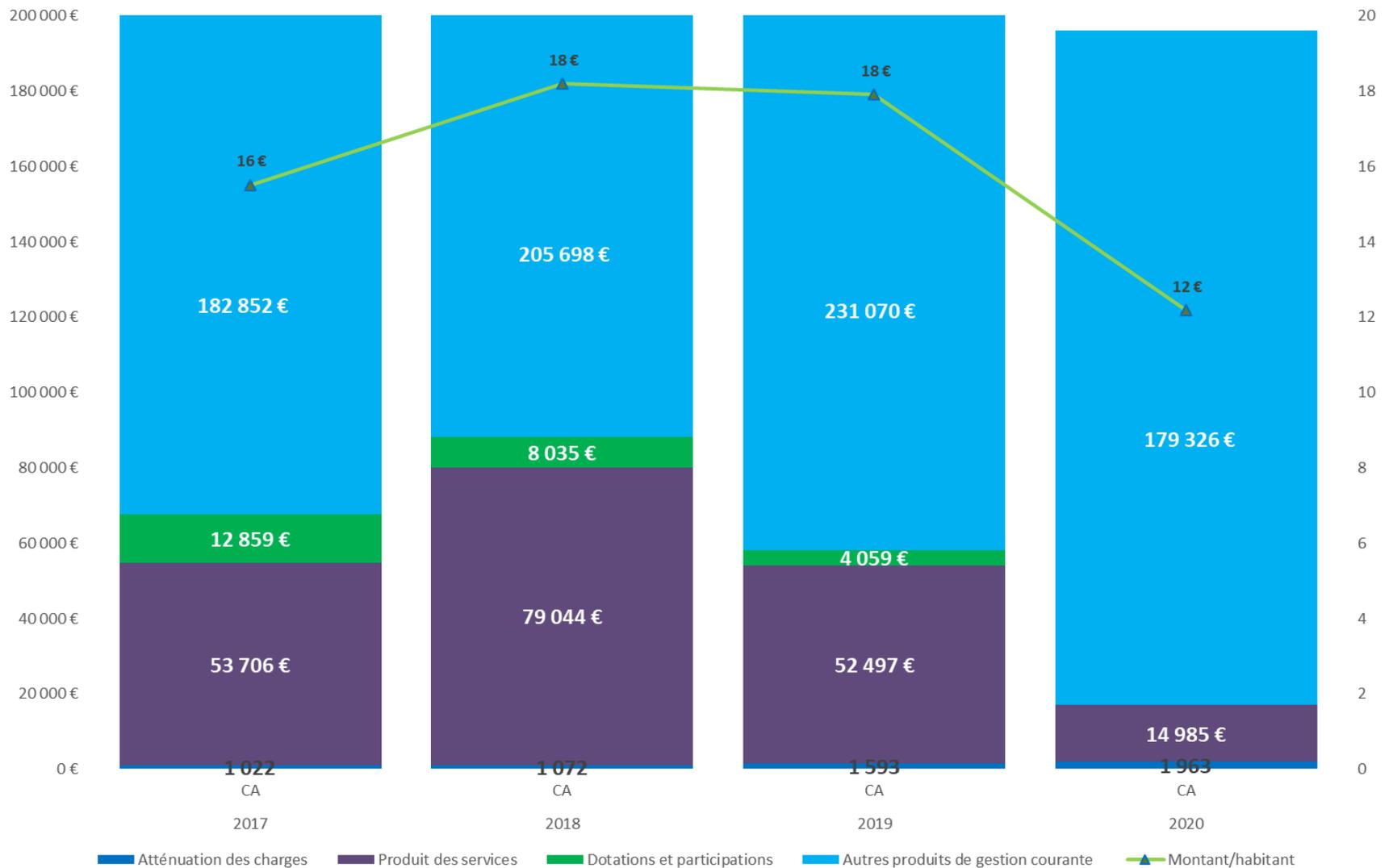
Caractéristiques de la dette au:	31/12/2019	31/12/2020	Variation
La dette est de	35 122 612 €	32 173 287 €	-2 949 325,00 €
Le taux moyen s'élève à	2,38%	2,35%	-0,03%
La durée résiduelle est de	13 ans et 8 mois	12 ans et 11 mois	- 9 mois
La durée de vie moyenne est de	7 ans et 2 mois	6 ans et 9 mois	- 5 mois
Nombre d'emprunts	17	17	0

Typologie dette	Montant restant dû au 31/12/2020
Organismes bancaires	28 040 003 €
CAPH-Convention de mandat du centre aquatique	4 133 924 €
<b>Total</b>	<b>32 173 927 €</b>

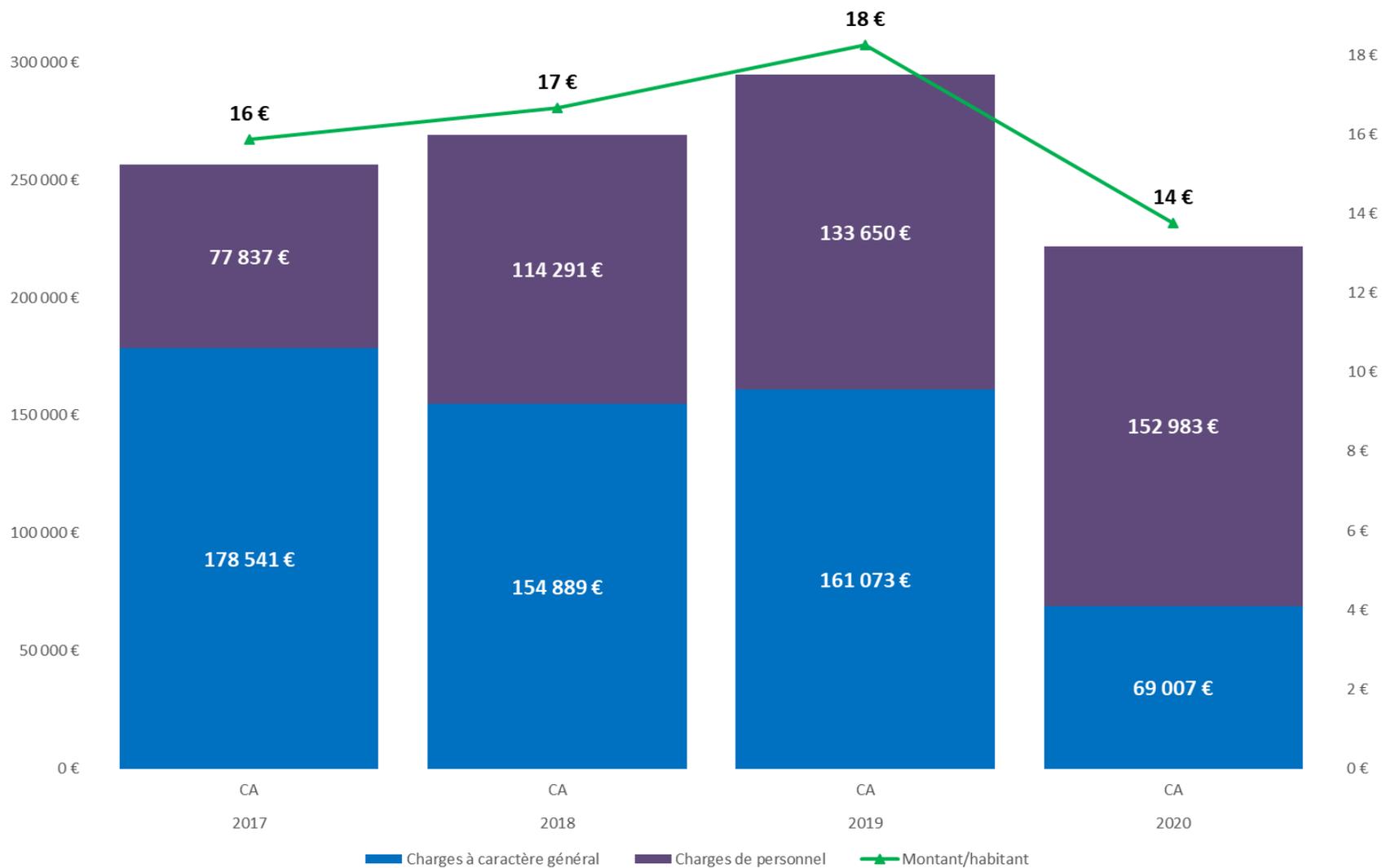


# BUDGET ANNEXE

# RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



# DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



# GLOSSAIRE COMPTE ADMINISTRATIF

**ANNUITE DE LA DETTE** : Somme du montant des intérêts et du remboursement en capital des emprunts au cours d'un exercice.

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)** : L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

**CAPACITE DE DESENETTEMENT** : Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (*théoriques*) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Mode de calcul = encours de la dette/épargne brute

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)** : L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI / ex : la CAPH) peut verser une dotation de solidarité communautaire à ses communes membres ou aux EPCI à fiscalité propre limitrophes. Le conseil communautaire doit tenir compte de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant.

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)** : La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. A Saint-Amand-les-Eaux, elle est constituée de :

- La Dotation Forfaitaire
- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)

**ENCOURS DE LA DETTE** : Cumul du capital restant dû des emprunts et dettes à long et moyen terme.

**EPARGNE BRUTE** : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (*soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette*).

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)** : Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

**PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)** : « Chaque année, le projet de loi de finances (PLF) est présenté par le Gouvernement à l'automne. Il prend la forme d'un document unique qui rassemble l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État pour l'année à venir. Ce projet de loi propose le montant, la nature et l'affectation des ressources et des charges de l'État selon un équilibre économique et financier déterminé. Le PLF émane obligatoirement du Gouvernement et est soumis à une procédure parlementaire particulière. »

**POTENTIEL FISCAL** : Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de comparer la richesse fiscale des collectivités locales. Il constitue aujourd'hui un indicateur clef de la répartition de nombreux concours financiers de l'État (DGF...) mais aussi de la solidarité financière entre collectivités à travers le FPIC. Le potentiel fiscal mesure donc le montant que percevrait la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux à des bases non exonérées à la suite de choix locaux.

**TH : Taxe d'Habitation**

**TF : Taxe Foncière**

**TFNB : Taxe Foncière non bâtie**

**CRD : Capital Restant Dû**

**GVT : Glissement Vieillesse Technicité**

Sources :

[www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)

Comité national de fiabilité des comptes locaux

<http://www.gouvernement.fr>

[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)